

Contrat local de santé (CLS) pour le pays d'Aurillac

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac renouvellent la signature du CLS.

Mardi 26 mars, Serge Morais, directeur général adjoint de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, renouvellera la signature du contrat local de santé, à Saint-Mamet-la-Salvetat, aux côtés du président du Pays d'Aurillac et des représentants de la préfecture, du centre hospitalier d'Aurillac, du conseil départemental du Cantal, de la mairie d'Aurillac, de la caisse primaire d'assurance maladie du Cantal et du conseil de l'ordre des médecins du Cantal. Cette nouvelle version du contrat local de santé, prolongera les actions initiées dans le cadre du contrat initial.

UN CONTRAT LOCAL POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ

Le contrat local de santé (CLS) du Pays d'Aurillac, signé en 2015, a été conclu dans une **démarche participative de co-construction** entre le Pays d'Aurillac représentant les trois EPCI (CABA, Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès) et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en association avec les autres signataires présents.

Les actions du contrat local de santé initial

Construit sur la base d'un diagnostic territorial, il a permis d'identifier les **enjeux de santé** du territoire, notamment : le renforcement de la démographie médicale et paramédicale, la structuration des parcours de vie et de soins des personnes vieillissantes ou encore l'impulsion d'une dynamique partenariale autour du sport-santé. Entre 2016 et 2018, les **acteurs du territoire se sont mobilisés**, des **actions concrètes** ont émergé. Elles sont présentées dans le dossier de presse.

Le programme d'actions à venir pour la période 2019-2023

Dans le cadre du renouvellement du contrat local de santé, des **orientations stratégiques** ont été déterminées et déclinées dans **11 fiches actions** qui seront mise en œuvre jusqu'en **2023**, parmi lesquelles :

- Accompagner l'offre de premier recours dans ses évolutions organisationnelles afin d'améliorer la réponse de proximité : aide à la création de maisons de santé, à l'installation des professionnels de santé, bourses de stage pour les étudiants paramédicaux.
- Accompagner le vieillissement de la population : coordination des actions de prévention, formations interprofessionnelles sur le vieillissement, aide à l'émergence de dynamiques du bien-vieillir.
- Soutenir les actions dans le domaine de l'e-santé : relayer et faciliter les projets de télémédecine.
- Mobiliser le partenariat autour des publics fragiles : santé mentale, maladies chroniques, précarité.
- Promouvoir un environnement favorable à la santé : sensibiliser les élus à la santé environnementale, faire connaître les structures ressources.

Informations pratiques - mardi 26 mars 2019 :

- **11h** : Au départ de la communauté de communes, visite du chantier de la future maison de santé de Saint-Mamet la Salvetat (rue Lacarrierre Latour, à côté de la mairie).
- **11h30** : Signature du contrat local de santé dans les locaux de la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, 5 rue des Placettes, 15 220 Saint-Mamet-la-Salvetat.

Consulter
le dossier
de presse

